

CGT

SDIS du Rhône

CGT

**SYNDICAT C.G.T DES PERSONNELS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU RHONE**

AGEMETRA
à l'attention du docteur RENAUD
209 rue Duguesclin
69003 LYON

Lyon le 23 juin 2003

Madame,

Suite à notre entretien téléphonique du 20 juin dernier, au cours duquel je vous avais interrogé sur les conditions de travail acceptables dans les bureaux pendant les périodes de grande chaleur, je vous prie de trouver ci-joint, une copie des différentes démarches que j'ai effectuées.

J'ai d'abord fait une demande d'installation de climatisation à titre personnel, qui m'a été refusée (voir courrier du Monsieur MARCHINI).

Suite à cela, je saisis officiellement aujourd'hui même, Monsieur Michel MERCIER, qui est président du conseil d'administration du SDIS du Rhône et président du Conseil Général du Rhône pour lui demander qu'il prenne les mesures nécessaires afin que les conditions de travail soient acceptables pour tous.

Je vous transmets pour information une copie de ces différents documents.

Je vous prie d'agréer, madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le bureau,
Le secrétaire,

Jacques GUILLON